



Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**

QUESTIONNAIRE DE SANTE QS-SPORT

ATTESTATION

Pour un majeur :

Je soussigné, Monsieur/Madame [Prénom NOM]
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné, Monsieur/Madame [Prénom NOM]
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]
.....
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal

Pourquoi un questionnaire de santé ?

*Le législateur a voulu assouplir les conditions des certificats médicaux, en instaurant une fréquence de renouvellement tous les 3 ans. Dans les années intermédiaires, à chaque renouvellement de la licence, le licencié doit **remplir un questionnaire de santé (formulaire Cerfa : QS Sport), qu'il doit conserver** pour respecter les conditions de confidentialité médicale. Si toutes les réponses à ce questionnaire de santé sont négatives, il doit **l'attester auprès du club à l'aide du formulaire type (attestation QS Sport)** fourni par la fédération. Si une seule des réponses est positive, le licencié doit fournir un nouveau certificat médical. Si le type de licence évolue au cours des 3 années, passant ainsi de licence loisir à licence compétition, un nouveau certificat médical doit être transmis, spécifiant la pratique en compétition. De même, si un dirigeant non pratiquant devient pratiquant au cours des 3 années, il devra fournir un certificat médical lors de sa demande de licence de pratiquant.*